

**DECISION N°06/2009/CM/UEMOA
PORTANT ADOPTION DE LA STRATEGIE DE L'UEMOA DENOMMEE
« INITIATIVE REGIONALE POUR L'ENERGIE DURABLE » (IRED)**

**LE CONSEIL DES MINISTRES
DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

- Vu** le Traité en date du 10 janvier 1994, instituant l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), notamment en ses articles 4, 6, 7, 16, 20, 21, 25, 26, 41 à 45, 101 et 102 ;
- Vu** le Traité en date du 14 novembre 1973, constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), notamment en son article 23 ;
- Vu** le Protocole Additionnel n° II relatif aux politiques sectorielles de l'UEMOA, notamment en ses articles 19 et 20 ;
- Vu** l'Acte Additionnel n° 04/2001 du 19 décembre 2001 portant adoption de la Politique Energétique Commune de l'UEMOA (PEC) ;
- Vu** la Déclaration, en date du 17 mars 2009, de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA ;
- Considérant** la situation énergétique particulièrement préoccupante de l'Union ;
- Considérant** le rapport de la commission ad'hoc chargée de l'énergie et du financement de l'économie sous-régionale, mise en place par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de sa 12ème session ordinaire, tenue à Ouagadougou le 17 janvier 2008 ;
- Considérant** la nécessité de traiter la question de l'énergie dans le cadre communautaire ;
- Sur proposition conjointe** de la Commission de l'UEMOA, de la BCEAO et de la BOAD ;

Après

avis du Comité des Experts Statutaire en date du 18 septembre 2009 ;

D E C I D E :

Article premier :

Est adoptée la stratégie de l'UEMOA dénommée « Initiative Régionale pour l'Energie Durable » (IRED), telle qu'annexée à la présente Décision, dont elle fait partie intégrante.

Article 2 :

Le Conseil des Ministres fixe, par voie de Décision, les modalités de mise en œuvre de cette stratégie.

Article 3 :

La Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD sont chargées de la mise en œuvre de la présente Décision qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature et qui sera publiée au Bulletin Officiel de l'Union.

Fait à Lomé, le 25 septembre 2009

Pour le Conseil des Ministres

Le Président,

Charles Koffi DIBY

